

Notice pour l'Ambassadeur de Suisse à Paris, P. Dupont¹

Berne, 14 avril 1967

1. *La francophonie*. Depuis un an et demi environ, de très nombreuses initiatives sont prises en France, en Afrique francophone (particulièrement Sénégal, Côte d'Ivoire et Tunisie) pour arriver à une entente parmi les Etats francophones (Union interparlementaire des pays de langue française, Association de solidarité française, Ethnie française, etc.) L'Ambassade à Paris possède les études qui ont été faites au Département à ce sujet². Elle nous a, de son côté, extrêmement bien renseignés sur les différents mouvements concernant cette question en France. Toutefois ces informations provenaient généralement des entretiens de M. Bär. Il serait peut-être indiqué que lors de vos visites de courtoisie auprès des organes français et de vos collègues, vous cherchiez à savoir quelle est l'attitude du Quai d'Orsay et de l'Elysée concernant les mouvements cherchant une solidarité des pays francophones. On peut se demander si l'Elysée a une politique plus dynamique en l'occurrence que le Quai d'Orsay qui a toujours eu à cet égard une certaine prudence. Selon nos informations, au Canada³ l'Ambassade de France, sur ordre de l'Elysée, chercherait à favoriser les mouvements d'indépendance culturelle de la province de Québec et bouderait les Canadiens français du gouvernement central. Il serait évidemment intéressant de pouvoir discerner si le Général de Gaulle a une politique personnelle en l'occurrence (la grandeur française!) qui pourrait être en contradiction avec celle de

1. *Notice (copie)*: E2001E#1978/84#489* (A.31.02). *Rédigée par O. Exchaquet et signée par M. Gelzer*.

2. *Cf. l'étude La Francophonie de 1967*, E2001E#1978/84#3039* (B.73.0).

3. *Sur la question de la francophonie, cf. doc. 38, dodis.ch/32700, en particulier note 9.*



M. Couve de Murville (prudence, réserve et surtout ne pas faire croire au néo-colonialisme!). Signalons à ce sujet, à toutes fins utiles, que M. Chaban-Delmas, Président de l'Assemblée nationale, a invité le Président du Conseil national à participer au mouvement de l'Union interparlementaire des pays de langue française; M. Schaller lui a répondu très poliment que cela n'était guère possible pour nos parlementaires (les copies de ces échanges de lettres⁴ se trouvent à l'Ambassade).

2. Dans ce même contexte, il y a évidemment l'affaire du Jura⁵. L'Ambassade de France à Berne a toujours prétendu que les Français étaient malheureux qu'une certaine presse suisse associe le mouvement séparatiste jurassien et un désir d'expansion de la France. Rien ne nous permet de penser que les séparatistes jurassiens ont été soutenus par les autorités françaises (Elysée ou Quai). Toutefois, on peut se demander si les milieux politiques de l'UNR partagent le désir des autorités françaises de ne pas empoisonner cette question. Si vous pouvez avoir des contacts avec les parlementaires UNR et déceler des intentions politiques allant au-delà du cadre de l'hexagone et qui pourraient toucher le Jura, nous vous lirons avec beaucoup d'intérêt!

3. *Algérie: victimes suisses des événements d'Algérie avant l'indépendance de ce pays (3. 7. 1962)*⁶. Vous trouverez sous ce pli photocopie de la note remise le 2 août 1966⁷ au Quai d'Orsay au sujet de l'affaire rappelée en marge. L'Ambassade nous a écrit le 22 septembre⁸ dernier ce qui suit à ce sujet:

«Mein Mitarbeiter hat sich dieser Tage über den Stand der Angelegenheit erkundigt und dabei seinen Gesprächspartner in grossen Zügen über das Ausmass der Schäden orientiert. Offenbar sind die seinerzeit von unserer Botschaft der französischen Botschaft in Algier übergebenen Listen nicht dem Aussenministerium zugestellt worden. Wie sich aus der Unterhaltung ergab, ist unsere Note vom 2. August 1966 Gegenstand einlässlicher Überprüfung seitens der verschiedenen zuständigen Stellen. Eine Beantwortung soll offenbar relativ bald erfolgen.»

Depuis lors, c'est le silence. Nos services ont fait et terminé un grand travail de recherche sur tous nos compatriotes lésés par les événements d'Algérie avant l'indépendance. Dans la note de l'Ambassade du 2 août 1966, celle-ci se réserve de présenter un état aussi précis que possible de tous ces cas. Cet état toutefois n'est pas encore terminé car nous devons écrire dans de très nombreux cas aux familles lésées pour avoir des renseignements sur les pièces justificatives, le montant des dommages, etc. Il serait bon que lors de vos visites

4. Cf. la lettre de A. Schaller à J. Chaban-Delmas du 15 mars 1967, doss. comme note 2.

5. Cf. DDS, vol. 23, doc. 141, dodis.ch/31820; vol. 24, doc. 111, dodis.ch/32600; doc. 156, dodis.ch/32599; la lettre de R. Bauder et F. Häusler au Conseil fédéral du 13 septembre 1967, dodis.ch/32592; le PVCF N° 1629 du 25 septembre 1967, dodis.ch/32593; le PVCF délibératif de la 41^{ère} séance du 25 octobre 1968, dodis.ch/32596; la lettre de E. Thalmann à diverses représentations suisses du 5 novembre 1968, dodis.ch/32594 et l'exposé de R. Gnägi du 7 novembre 1968, dodis.ch/32597.

6. Cf. DDS, vol. 22, doc. 56, dodis.ch/10392 et doc. 77, dodis.ch/10397.

7. Note de l'Ambassade de Suisse à Paris au Ministère des Affaires étrangères du 2 août 1966, E2010A#1999/250#2409* (B.51.30).

8. Lettre de l'Ambassade de Suisse à Paris au Département politique du 22 septembre 1966, E2200.41(-)1980/104 vol. 29 (250.30).

au Quai, vous indiquiez que cette affaire tient à cœur à Berne, qu'un état sera remis le plus rapidement possible au Quai sur le nombre des personnes lésées et les montants pour lesquels nous avons des prétentions, que notre silence ne signifie pas manque d'intérêt et que nous aimerions, si cela est possible, avoir une réponse de principe sur la question de savoir si la France oui ou non s'estime responsable des dommages en cause.

4. Nous avons eu un certain nombre de compatriotes qui se sont fait emprisonner en France pour contrebande (de montres notamment). Il semble que l'appréciation de la durée de détention ou des amendes infligées à ces ressortissants suisses dépende de certains fonctionnaires de l'Administration centrale des douanes à Paris (l'Ambassade connaît leurs noms et leur rang). S'il vous était possible d'avoir de bons rapports avec ces fonctionnaires, cela pourrait éventuellement aider dans certains cas particuliers et simplifier notre travail.

5. Vous nous avez indiqué que l'Ambassadeur Bonneau se plaignait de l'attitude de certains journaux suisses à l'égard du Général de Gaulle. M. Bonneau s'est ouvert souvent de cette question avec l'un de mes collaborateurs. Ce qui le choque notamment, c'est l'attitude de la presse romande. Il n'y a pas de doute que la presse et la radio romandes ont à l'égard du Général de Gaulle une attitude critique, souvent ironique et quelquefois irrévérencieuse. Si le «Canard enchaîné» se réjouit de voir la liberté de notre presse, M. Bonneau en revanche, compagnon de la Libération de la première heure, en souffre. Toutefois, jusqu'à maintenant, nous ne croyons pas savoir que les autorités françaises aient émis de plaintes à cet égard.